

La Municipalité d’Ham-Sud fait un choix logique en implantant la collecte de matière organique sur son territoire.

Ham-Sud, le 17 avril 2019 – La semaine dernière, la Municipalité d’Ham-Sud a distribué des bacs de compostage à chaque résidence de son territoire en prévision de l’implantation d’une collecte de matières organiques standardisée. Cette action s’inscrivait dans le cadre des directives gouvernementales concernant le bannissement des matières compostables de la collecte des déchets.

Au terme d’un long processus d’analyse ayant débuté en 2016 et compte tenu des ressources humaines et financières de la Municipalité d’Ham-Sud, le choix le plus logique s’avérait celui de mettre en place un processus systématique de collecte de matières organiques à domicile.

À plusieurs reprises, tout au long du processus, les citoyens ont reçu de l’information concernant les nouvelles mesures qui entreront en vigueur sous peu. Ils ont aussi eu la chance de poser leurs questions lors d’une soirée d’information organisée en mars dernier. Il faut rappeler que l’implantation de la collecte systématique à domicile n’empêche pas les citoyens qui le désirent de continuer leur processus de compostage domestique. Il s’agit seulement d’un ajout à l’offre de collecte qui permettra d’abord de répondre aux exigences gouvernementales et ensuite qui offrira une chance égale à tous les citoyens de disposer facilement de leurs matières compostables.

L’étape suivant l’implantation de la collecte de matières organiques sera la modification du calendrier de collectes des déchets afin de réduire la fréquence à laquelle les ramassages seront effectués. La Municipalité de Ham-Sud a fait ce choix afin de laisser une période d’adaptation aux citoyens leur permettant d’intégrer de nouvelles habitudes pour ceux qui ne faisaient pas déjà de compostage domestique.

En terminant, la Municipalité tient à rassurer ses citoyens quant à l’utilisation qui sera faite des matières organiques récupérées grâce aux bacs bruns de la collecte à domicile. Nous nous sommes assuré que celles-ci seront valorisées prioritairement à titre de compost et de terreau tout en respectant les normes du Bureau de normalisation du Québec.

Source :

Marie-Pier Dupuis
Directrice générale
Municipalité de Ham-Sud
info@ham-sud.ca
819 877-3258